AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT 2017-496-4

Est par la présente, donné par le soussigné, Sylvain Michaudville, Directeur générale et Secrétaire-trésorier de la susdite municipalité

Que conformément à l'article 451 du Code municipal, avis-vous est donné que le :

Règlement numéro 2017-496-4 amendant le Règlement sur les permis et certificats n° 2017-496

A été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 février 2022 et est en vigueur.

Pour donner suite aux recommandations du gouvernement du Québec et pour limiter la propagation du coronavirus - Covid-19, le règlement sera disponible pour consultation uniquement sur le site web de la municipalité.

DONNÉ à Wentworth-Nord, ce 23e jour de février 2022

Sylvain Michaudville
Directeur général et Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité de Wentworth-Nord et que j'ai affiché trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h le 23e jour de février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 23e jour de février 2022

Sylvain Michaudville
Directeur général et Secrétaire-trésorier